



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des services proposés par Diarata Sall sur son site Internet www.gestionzen.com. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation de ces prestations.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur ce site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par *Gestion Zen* constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement. La validation de la commande de services par le Client vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE PREMIER - Objet de la convention

Par les présentes, Diarata Sall s'engage à mettre à la disposition du client, ses connaissances et son savoir faire en matière de secrétariat :

- Assistance administrative : création d'e-mailing, saisie de masse et mise en page, saisie au kilomètre, saisie de base de données, filtre des appels téléphoniques, organisation et planification de vos réunions, assurer la liaison avec les clients, les fournisseurs et les autres membres du personnel, cadeaux d'affaires, mise sous-pli, publipostage, classement/ archivage, recherche thématiques internet, présentation Powerpoint...

- Assistance personnelle : organisation des voyages d'affaires, gestion des formalités administratives, recherche d'une école pour les enfants, d'une crèche ou d'une nounou ; domiciliation postale ; recherche d'un prestataire de service ; domiciliation postale...

- Assistance de gestion : assurer l'organisation de l'aménagement de bureau ainsi qu'un suivi quant aux fournitures de papeterie et d'équipement ; organiser et présider des réunions avec vos collaborateurs ; superviser le recrutement d'un nouveau personnel ; gérer les absences et les surcharges de travail ; déléguer le travail au personnel et à gérer leur charge de travail ; assurer la liaison avec d'autres équipes administratives ; rédiger des rapports pour les cadres supérieurs : finances, rendement du personnel, développement de services ou examen annuel ; créer des présentations ; répondre aux demandes des clients ; assister à des conférences et à des formations et les retranscrire.

ARTICLE 2 - Obligations du client

Le client s'engage à fournir, pendant toute la durée du présent contrat, à Diarata Sall, toutes les informations, tous les renseignements, tous les documents et toute l'assistance raisonnablement nécessaire pour lui permettre de réaliser l'objet du contrat et d'assurer, dans de bonnes conditions,

GESTION ZEN – Diariata SALL

12 rue Marie Harel 61110 CONDE SUR HUISNE

SIRET : 520 961 491 00013 APE : 8219 Z

Tél : 09.81.79.88.27 / 06.25.36.68.11

e-mail : gestionzen@gmail.com



la fourniture desdits services.

Il s'engage à être un cocontractant honnête et loyal.

ARTICLE 3 - Commandes

Le Client peut passer commande en prenant contact avec Diarata Sall, qui établira un devis en fonction des services demandés.

La vente de prestations de services ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le Prestataire et confirmation de la commande par le client.

3-1 Modification de commande

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne pourront être prises en compte par le Prestataire que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées au Prestataire 3 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées. Le cas échéant, elles donneront lieu à l'établissement d'un nouveau devis et à un ajustement du prix.

3-1 Annulation de commande

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

3-2 Raison valable de refus

Diarata Sall peut valablement refuser la commande si celle-ci a un caractère illégal, amoral, pédophile ou pornographique.

ARTICLE 4 - Tarifs

4-1 Fixation des tarifs

Les prestations proposées par le Prestataire sont fournies aux tarifs en vigueur, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire, tel que figurant sur le site de celui-ci et selon le devis établi par Diarata Sall. Les prix sont exprimés en Euros HT .

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle que figurant sur le site du Prestataire.

4-2 Acompte

La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte de 30% du montant de la commande.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la fourniture des prestations de services commandées.

ARTICLE 5 - Conditions de paiement

5-1 Modalités de paiement

Une fois la prestation de service achevée, et après réception de la facture, le client devra verser l'intégralité des sommes restant dues dans un délai de un mois, par chèque, virement bancaire ou paiement paypal.

GESTION ZEN – Diariata SALL

12 rue Marie Harel 61110 CONDE SUR HUISNE

SIRET : 520 961 491 00013 APE : 8219 Z

Tél : 09.81.79.88.27 / 06.25.36.68.11

e-mail : gestionzen@gmail.com



5-2 Droit de rétention

Tant que le client ne se sera pas acquitté du montant de sa commande, Diarata Sall pourra conserver les documents lui appartenant à titre de rétention.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

5-3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai de un mois, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 10 % du montant HT du prix de la fourniture des prestations de services figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 6 - Droit de rétractation

Le Client dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de l'acceptation de la commande de prestations de services pour annuler celle-ci, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 - Fourniture des Prestations

7-1 Délai

Les services commandés par le Client seront fournis dans un délai fixé par devis.

7-2 Modalité de fourniture de service

La fourniture des prestations s'effectue en ligne grâce aux divers moyens de communication existant. Toutefois, si Diarata Sall est amenée à se déplacer dans le cadre de la fourniture de prestation de service à 30km au-delà de Conde sur Huisne (France) les frais de transport seront à la charge du client. A savoir : 55 cents par kilomètre parcouru.

7-3 Frais supplémentaires

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

7-4 Réception de la commande

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 7 jours à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

GESTION ZEN – Diariata SALL

12 rue Marie Harel 61110 CONDE SUR HUISNE

SIRET : 520 961 491 00013 APE : 8219 Z

Tél : 09.81.79.88.27 / 06.25.36.68.11

e-mail : gestionzen@gmail.com



Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée non respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le client.

Cependant, toute demande de rectification abusive et injustifiée entraînera la résiliation du contrat. Dans cette hypothèse, le client devra s'acquitter de l'intégralité de sommes restantes dues.

ARTICLE 8 - Déclaration d'indépendance réciproque

Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Diarata Sall n'est tenu que d'une obligation de moyen et non de résultat dans l'exécution de sa prestation. Il est entendu entre les parties que si Diarata Sall s'engage à fournir au client tout son savoir faire en matière de secrétariat, elle ne pourra être tenue responsable en cas d'échec total ou partiel de l'essor de la société du client.

Il est entendu entre les parties que le développement d'une société est tributaire d'une multitude de facteurs : de la conjoncture économique, de la compétence de ses représentants, des moyens techniques et financiers dont elle dispose, de l'attractivité des produits et services qu'elle propose, et qu'en aucun cas, Diarata Sall ne pourra être seule tenu responsable de son bilan économique.

ARTICLE 9 – Confidentialité

La clause de confidentialité est réciproque et concerne les deux parties

Diarata Sall et le client s'engagent mutuellement à titre de clause de confidentialité, pendant toute la durée du présent contrat et sans limitation de durée après l'expiration de celui-ci, pour quelque cause que soit, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant son co-contractant et ses modalités de fonctionnement, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

ARTICLE 10 - Non-concurrence

Diarata Sall s'engage à ne pas créer d'activité concurrente à celle du client pendant une période d'une durée d'au moins un an, sauf si ce client exerce une activité de secrétariat ou similaire.

ARTICLE 11 - Cession et transmission du contrat

Le présent contrat étant conclu intuitu personæ, Diarata Sall s'interdit de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit les droits et obligations en résultant, sans l'accord exprès, préalable et écrit du client.

ARTICLE 12 – Suspension du contrat

En cas de survenance d'un des cas de force et avec l'accord des deux parties, le contrat pourra être suspendu pour une durée de six mois et son terme sera retardé d'une durée égale au délai de

GESTION ZEN – Diariata SALL

12 rue Marie Harel 61110 CONDE SUR HUISNE

SIRET : 520 961 491 00013 APE : 8219 Z

Tél : 09.81.79.88.27 / 06.25.36.68.11

e-mail : gestionzen@gmail.com



suspension. Pendant cette durée, toutes les obligations seront suspendues.
Le contrat reprendra ses effets lors de la disparition de la cause de suspension.
Passé ce délai, à défaut de reprise, le contrat sera considéré comme définitivement éteint et le client devra paiement à Diarata Sall du montant équivalent aux prestations déjà effectuées.

ARTICLE 13 – Témoignage

Avec l'accord du client, Diarata Sall pourra recueillir le témoignage de ses clients, afin de faire la promotion de son travail d'assistante indépendante, sur son blog, les réseaux sociaux, son site internet, ses flyers, ses fiches commerciales.

ARTICLE 14 - Informatiques et Libertés

En application de la [loi 78-17 du 6 janvier 1978](#), il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site du Prestataire a fait l'objet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 15 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

A l'inverse, le prestataire s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du client.

ARTICLE 16 - Droit applicable - Langue

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 – Litiges

En cas de désaccord sur les conditions d'application de ces conditions générales de prestation de service, Diarata Sall et le client s'engage à respecter une procédure de médiation préalable. Les deux parties devront convenir d'une rendez vous afin de régler à l'amiable leur différend, et de faire preuve de bonne volonté afin de trouver une solution amiable au litige.



En cas d'échec de la procédure de conciliation préalable, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal d'Alençon, même pour les procédures d'urgence ou conservatoire en référé ou par requête, et nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 18 - Acceptation du Client

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet du Prestataire emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par l'Acheteur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.